

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux du mois de Janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Janvier sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM. GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence *Adjointe*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina, *Conseillers délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, COCHET Stéphane, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, LELIEVRE Jérôme, BERNARD Hugues, Mmes JARNIOU Vanessa RACAPÉ Anne-Axelle, M. HICQUEL Christophe *Conseillers Municipaux*.


Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. HICQUEL Christophe, *Conseiller municipal*.

Convocation du:10 janvier 2018
Nbre Conseillers en ex.: 21
Nbre Conseillers présents: 21
Affichage le 29 janvier 2018

Ordre du jour

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 18 décembre 2017.
2. **Syndicat Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire.**
Valider la sortie des communes de St Jean de Linières et de St Léger des Bois au 31 décembre 2019.
3. **Marché public** : Attribution des lots concernant les travaux de réhabilitation du 2, rue de Chalennes pour accueillir une annexe de la MDS.
4. **Montant du loyer** pour les bureaux du 2bis route de St Augustin
5. **OGEC** : Participation au financement de la scolarité de l'école de l'Abbaye : 1^{er} acompte 2018.
6. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 Immeuble cadastré section AA N° 32, sis, 14 rue de la Salle.
7. **Rapports de commissions**
Commission : urbanisme, bâtiments et voirie du 18 janvier 2018.
8. **Affaires Diverses.**

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 18 Décembre 2017.

II – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE ST GEORGES (SIRSG)

a) *Vote sur les demandes de sortie du SIRSG des communes de St Jean de Linières et de St Léger des Bois.*

M. le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du SIRSG du 28 novembre dernier, le comité syndical a décidé d'accepter les demandes de sortie des communes de St Jean de Linières et de St Léger des Bois, avec date d'effet au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, pour se prononcer sur cette acceptation de sortie de ces deux communes au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, deux abstentions, accepte la sortie des communes de St Jean de Linières et de St Léger des Bois, avec date d'effet au 31 décembre 2019, du Syndicat intercommunal de la Région de St Georges.

b) *Modification des statuts du Syndicat.*

Ensuite M. le Maire précise que lors de cette même réunion du SIRSG du 28 novembre dernier, le comité syndical a décidé, également, de modifier les statuts dudit syndicat comme suit :

1. Refonte de l'article 2, relatif aux compétences du syndicat : il précise les contours de la notion d'animation sociale globale.
2. Insertion d'un article 3, relatif aux interventions extra territoriales du SIRSG
3. La mise en conformité juridique des principes relatifs au comité syndical
4. Le « toilettage » des participations financières des communes-membres.

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, pour se prononcer sur les modifications des statuts du SIRSG.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, une abstention, accepte les modifications apportées, lors du Comité syndical du SIRSG du 28 novembre 2017, au statut de ce Syndicat.

III - MARCHE PUBLIC: ATTRIBUTIONS DES LOTS CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU 2, RUE DE CHALONNES POUR ACCUEILLIR L'ANNEXE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE (MDS).

M. le Maire informe les élus de la procédure en cours, concernant les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 2, rue de Chalonnnes, afin d'y intégrer l'annexe de la Maison Départementale des Solidarités.

Il est rappelé qu'une consultation pour ces travaux d'aménagement a été lancée le 30 novembre 2017, pour une remise des plis, au plus tard, le jeudi 21 décembre 2017 à 12h00. Cette consultation comporte 8 lots.

La commission des marchés s'est réunie le jeudi 21 décembre à 14heures pour l'ouverture des plis et après analyse des offres par le maître d'œuvre, elle s'est réunie à nouveau le jeudi 11 janvier 2018 pour valider les différents lots. Le montant de l'estimation est de 142 000€ HT.

Il est proposé d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes :

N° lot	Lot	Entreprise	CP	Ville	Montant HT	Montant TTC
1	DEMOLITIONS DESAMIANTAGE	DEMCOH	53960	BONCHAMP LES LAVAL	20 500,00	24 600,00
2	GROS ŒUVRE	SN LAROCHE	49170	SAINT GEORGES SUR LOIRE	18 000,00	21 600,00
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALU - INTERIEURES BOIS - BARDAGE BOIS	SIGMA EURL	49503	SEGRE CEDEX	INFRUCTUEUX	
4	CLOISONS - DOUBLAGES	CCIP LARRIBEAU SARL	49450	SEVREMOINE	15 006,74	18 008,09
5	RETEVEMENTS DE SOLS SOUPLES - PEINTURE	SARL FRIBAULT ENTREPRISE	49110	MAUGES SUR LOIRE	19 227,61	23 073,13
5	<u>OPTION 2</u> : PEINTURE RADIATEURS EXISTANTS	SARL FRIBAULT ENTREPRISE	49110	MAUGES SUR LOIRE	3 344,00	4 012,80
6	PLAFONDS SUSPENDUS	A.P.M. - ATELIER DES PLAFONDS DU MAINE	49070	SAINT JEAN DE LINIERES	5 518,18	6 621,82
7	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	SARL ODENERGIE	49170	SAINT GEORGES SUR LOIRE	23 643,80	28 372,56
8	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	SARL ODENERGIE	49170	SAINT GEORGES SUR LOIRE	15 900,00	19 080,00
MONTANT TOTAL DES MARCHES					121 140,33	145 368,40

La commission valide l'ensemble des lots, à l'exception du lot N° 3 : « Menuiseries extérieures aluminium, intérieures bois, bardage bois » déclaré infructueux.

Une nouvelle consultation sera lancée pour le lot N°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 3 abstentions, décide :

- ➔ d'attribuer les offres retenues par la commission des marchés, après analyse du maître d'œuvre des lots, 1 et 2, puis de 4 à 8, comme précisé dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 121 140,33€ HT, soit 145 368,40€ TTC,
- ➔ de retenir l'option n°2 du lot 5 – peinture sur radiateurs existants – l'entreprise Fribault – pour un montant HT de 3.344,00 €,
- ➔ De relancer la consultation pour le lot N°3 : Menuiserie extérieur aluminium et intérieure bois,
- ➔ D'autoriser M. le Maire, ou M. Buron, l'adjoint aux bâtiments, à signer les différents marchés à intervenir.

IV - MONTANT DU LOYER DES BUREAUX DU 2BIS, RUE DE ST AUGUSTIN.

M. le Maire précise qu'il convient de louer le bâtiment, sis, 2 bis, rue de St Augustin, au Syndicat d'Eau de l'Anjou, lieu du siège administratif de cette nouvelle structure.

Ce bâtiment est d'environ 170m² sur 3 niveaux.

Il est proposé un loyer mensuel de 1 200€ HT. Si le Conseil valide cette proposition, elle sera proposée au SEA lors du Conseil syndical du 21 février prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant mensuel du loyer à proposer au SEA, de 1 200€ HT.

V - OGECE : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SCOLARITE DE L'ECOLE DE L'ABBAYE : 1ER ACOMPTE 2018.


M. le Maire précise que comme chaque année, le trésor public souhaite une délibération du conseil municipal, afin de pouvoir verser un premier acompte de 20 500€, correspondant au montant d'acompte de l'année 2017, avant le vote du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- valide le versement d'un acompte de 20 500€ à l'Ogec de l'école de l'Abbaye, dans le cadre de la participation au financement de la scolarité.

VI - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente le dossier suivant :

 Immeuble section AA n° 32, sis, 14, rue de la Salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour cette demande.

VII - RAPPORTS DE COMMISSIONS

a) Commission Urbanisme, bâtiments et voirie du 18 janvier 2018

a. Devenir du bâtiment de « l'ex presbytère »

La commission propose de vendre cet immeuble et de lancer la procédure d'estimation, afin de déterminer son prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre ce bien, et d'établir les démarches nécessaires, auprès de France Domaines et d'agences immobilières.

b. Aménagement de la voirie devant l'Hôtel du commerce

La commission propose de créer un trottoir du carrefour, RD723 à l'entrée du parking rue des Lauriers et en face de supprimer deux places de parking afin de conserver une largeur de voie réglementaire.

Il est demandé à la commission de retravailler ce dossier, et d'apporter d'autres solutions pour sécuriser les piétons.

c. Travaux d'entretien bâtiments communaux pour 2018

Un programme sera établi et à l'issue des devis et il sera validé lors de la commission des finances.

d. Piste cyclable rue Théophile Harrault

La commission a réfléchi, à la création d'une piste cyclable rue Théophile Harrault devant le parking existant, actuellement cette surface est enherbée.

Après discussion, ce projet est validé et il est proposé d'intégrer, si possible, ces travaux dans le cadre de ceux en cours de la réhabilitation de la rue de St Augustin.

Le Conseil municipal donne son accord pour réaliser ces travaux.

e. Bande cyclable, rue de Savennières.

Ce projet propose une piste cyclable sur la voie en direction de la Possonnière/ Savennières et sur le trottoir, très large sur l'autre rive.

Il sera proposé lors d'un prochain budget.

VIII - AFFAIRES DIVERSES

a) Décisions prises dans le cadre de la Délégation consentie à M. Le Maire

Décision n°	Libellé	Date	Créancier / Débiteur	Montant HT	Montant TTC
2017D030	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 2 Terrassement VRD Espaces verts - Avenant n°1	08/11/2017	SOC BOUCHET FRANCIS & FILS Veziens (49)	1 410,75 €	1 692,90 €
2017D031	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 1 Désamiantage - Avenant n°1	17/11/2017	STE TERRASSEMENTS JUSTEAU Louresse-Rochemenier (49)	4 968,00 €	5 961,60 €
2017D032	Marché de travaux d'aménagement de la rue de Saint Augustin	17/11/2017	COLAS CENTRE OUEST Angers (49)	172 069,83 €	206 483,80 €
2017D033	Marché divers de VRD 2017-2018	15/01/2018	COURANT SA Chalennes sur Loire (49)	127 013,98 €	152 416,78 €
2017D034	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 3 Boisseau bâtiment : Démolition Gros œuvre Ravalement - Déclaration de sous traitance : Elévation d'agglomérés	20/09/2017	SAS MCG 49 Cholet (49)	4 625,00 €	4 625,00 €
2018D035	Mission d'AMO pour la consultation de maîtrise d'œuvre en procédure MAPA et le suivi des études Esquisse/APS/APD/PRO au projet de la bibliothèque de St Georges sur Loire	12/01/2018	CAP URBAIN Nantes (44)	20 470,00 €	24 564,00 €
2018D036	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 3 Boisseau bâtiment Démolition Gros œuvre Ravalement - Avenant n°1	17/01/2018	BOISSEAU BATIMENT Botz en Mauges (49)	432,00 €	518,40 €
2018D037	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 13 La Régionale : Plomberie Chauffage Ventilation - Déclaration de sous traitance : Prestation des réseaux et chaufferie	17/01/2018	LAMANDE-TCCE Beaucouzé (49)	31 500,00 €	31 500,00 €
2018D038	Marché de travaux d'aménagement de la rue de Saint Augustin - Colas centre Ouest - Déclaration de sous-traitance : Bordures coulées	17/01/2018	L.B.R. Malville (44)	5 800,00 €	5 800,00 €
2018D039	Marché de travaux de réhabilitation du réseau Assainissement Lot 1 Courant SA : Réseaux	15/01/2018	COURANT SA Chalennes sur Loire (49)	218 856,95 €	262 628,34 €
2018D040	Marché de travaux de réhabilitation du réseau Assainissement Lot 2 AEIC : Ouvrages	15/01/2018	SAS AEIC St Pierre Monlimart (49)	86 897,91 €	104 277,49 €
2018D041	Marché de travaux de réhabilitation du réseau Assainissement Lot 3 SOA VEOLIA : Contrôle	15/01/2018	SOA VEOLIA Nantes (44)	5 627,00 €	6 752,40 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

b) Agents Recenseurs - Indemnités

M. le Maire précise qu'à raison d'un cinquième des communes chaque année, les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. Suite au dernier recensement de 2013, la commune de Saint Georges sur Loire sera recensée entre le **18 janvier et le 17 février 2018**.

Le recensement est sous la responsabilité de la commune et la rémunération des agents recenseurs est fixée par le Conseil municipal. Les charges sociales sont celles applicables aux agents non titulaires. Compte tenu de la taille de la commune, il est nécessaire de recourir à six agents recenseurs. Les charges du personnel sont estimées 7500€ brut. La dotation de l'Etat pour le recensement est de 6 445€.

Proposition de rémunération :

Sur la base d'un barème avec un tarif unitaire multiplié par le nombre de bulletins dûment renseignés et restitués au coordonnateur :

- a. Feuille de logement 1,2€ pour le papier et 2,00€ pour internet
- b. Bulletin individuel 0,70€ pour le papier et 1,00€ pour internet
- c. Journée de formation : 30€ (2 demie- journée sont prévues)
- d. Tournée de reconnaissance : 25€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 2 abstentions, décide des barèmes suivant pour indemniser les agents recenseurs.

- **Feuille de logement 1,2€ pour le papier et 2,00€ pour internet**
- **Bulletin individuel 0,70€ pour le papier et 1,00€ pour internet**
- **Journée de formation : 30€ (2 demie- journée sont prévues)**
- **Tournée de reconnaissance : 25€.**

c) **Assainissement : Convention tripartite relative au recouvrement des redevances pour le Syndicat d'Eau de l'Anjou.**

M. le Maire précise que la redevance d'assainissement est facturée à chaque abonné sur la facture d'eau potable.

Considérant qu'au 1^{er} Janvier 2018, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) qui par convention en laisse la gestion aux communes membres jusqu'au 31 décembre 2019.

Considérant qu'au 1^{er} Janvier 2018, la compétence « eau potable » a été prise par la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Considérant que les communauté de communes Loire Layon Aubance, Anjou Bleu Communauté, Vallées du Haut Anjou et Anjou Loire et Sarthe ont créé par arrêté préfectoral du 13 Décembre 2017 le Syndicat d'Eau de l'Anjou, (SEA) pour la gestion de l'eau potable;

Il convient de solliciter le SEA pour assurer le recouvrement amiable des redevances d'assainissement collectif pour le compte de la commune.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande et d'autoriser M. le maire à signer la convention tripartite entre le SEA, la CCLLA et la commune qui stipule les modalités de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de confier le recouvrement amiable des redevances d'assainissement collectif au Syndicat d'Eau de l'Anjou à compter du 01 Janvier 2018.**
- **Autorise M. le Maire, ou M. Buron adjoint aux Finances, à signer la convention à intervenir.**

Dates des prochains Conseils municipaux: les lundis 19 février et 19 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h15.

TOUR DE TABLE

- ✓ Pas de retour du liquidateur sur le dossier du dernier locataire du 2bis rue de Chalonnnes
- ✓ Appel à volontaire pour aide au spectacle de «Village en scène» du 27 janvier.
- ✓ Réunion du Smicton à Brigné jeudi 17 Janvier : Création de 3 commissions : déchèterie, communication et mise en place de la RI, avec nouveau mode de calcul. Il manque un élu pour participer à ces commissions.
- ✓ Salle Anjou 2000 : nettoyer les dessous des gradins. A programmer lors de congés scolaires.
- ✓ Vœux EPHAD jeudi 25 janvier. Résident de 105 ans, serait la personne la plus âgée du département.
- ✓ Démission de Vanessa Jarniou du conseil d'administration du CSI, pour des raisons professionnelles.
- ✓ Conseil Municipal d'Enfants : retour sur les travaux autour des écoles, problème de circulation, la sécurité est importante. Proposition de point de collecte des sapins de Noël usagers.

- ✓ Problème de la circulation rue Ronsard lors des travaux de la route de St Augustin, passage des poids lourds. Prendre contact auprès du Département, service des routes et de la gendarmerie nationale.
- ✓ Sécurité : parking Plantagenet sert de déviation pour aller route de St Augustin : A traiter. Parking des Lauriers : sortie très difficile ;
- ✓ Retour réunion avec les associations sportives culturelles et sociales, animée par le CSI: Réunion très appréciée dans sa mise en œuvre.
- ✓ Préparation pour la journée citoyenne : réunion mardi 23 janvier ; préparation d'une réunion publique.
- ✓ Réunion avec Convivio, prestataire restauration scolaire, avec le groupe d'élus et responsables salariés, le mercredi 31 janvier prochain à 17hres.